

PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE
L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LA LETTRE DE LA PRESIDENTE

BUREAU

Présidente :

Jacqueline GONET

Vice-Présidente :

Agnès CANNETON

Secrétaire générale :

Jacqueline PINET

Trésorière :

Laure MONTEIL

Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

Comité de rédaction

Directeur de publication :

Paul DEDIEU
05-53-69-39-20

Rédacteur en chef :

Jacqueline GONET
01-56-04-74-91

Membres du comité :

Agnès CANNETON
Jacqueline PINET

Cher(e)s Collègues,

Ayant tous survécu à l'éclipse du 11 août, nous voilà prêts à affronter cette nouvelle année de dur labeur qui nous attend avec impatience.

L'Assemblée Générale se déroulera le **samedi 16 octobre à l'IRA**. Le directeur sera présent cette année et une visite de l'institut est prévue pour tenir compte des souhaits exprimés par les participants à la dernière Assemblée. J'espère que vous serez nombreux à être présents.

Ainsi qu'il a été annoncé en début d'année, le travail d'établissement d'une fiche de renseignements par irarque se poursuit et est effectif pour 19 promotions sur 26 et en cours pour les autres. Les promotions 78/79 à 88/89 trouveront avec ce bulletin une fiche de renseignements remplie, à charge pour les destinataires de me la retourner actualisée. En janvier, ce travail sera achevé et vous recevrez **tous** un tel document avec le premier bulletin de l'année 2000 et il en sera ainsi pour les années suivantes.

En ce qui concerne la page 8 de "Prospectives" c'est-à-dire la rubrique "Que deviennent-ils?", rubrique qui rencontre beaucoup d'intérêt parmi vous, je suis dans l'incapacité matérielle de vous communiquer cette fois-ci toutes les mutations qui sont intervenues ou dont j'ai eu connaissance depuis le mois d'avril et le numéro de janvier est quasiment complet. Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous n'êtes pas facile à suivre et ceci explique le billet d'humeur que vous trouverez en page 6.

En matière de rencontres locales, le projet de week-end en région bordelaise n'a pas pu être finalisé pour ce semestre. Les discussions entre diverses personnes ont permis d'aboutir à la conclusion que le projet devrait se dérouler sur 3 jours, c'est-à-dire qu'un week-end prolongé au mois de mai 2000 serait plus approprié en ce sens que cela permettrait à des collègues habitant en-dehors de la région bordelaise de se joindre à nous sans que cela signifie une obligation pour les uns et les autres d'être présents les 3 jours. Nous vous proposerons un week-end à la carte en quelque sorte mais cela exige beaucoup de travail de conceptualisation...

Bonne rentrée et à bientôt.

.....ACTUALITES.....ACTUALITES.....ACTUALITES.....ACTUALITES.....

* *

Les informations que vous allez trouver sous cette rubrique ont été recueillies au fil de nos lectures dans diverses publications ou nous ont été transmises par certains d'entre vous. N'hésitez donc pas à nous communiquer des articles qui vous paraissent mériter l'attention du plus grand nombre.

* *

Décision du Conseil d'Etat, section du contentieux, n° 188516 du 27 mai 1998 (Tables LEBON)

Dans le bulletin du mois d'avril, nous évoquions la décision rendue par le Conseil d'Etat qui considérait que les années effectuées en tant que fonctionnaire stagiaire devaient être prises en compte en tant que services effectifs.

Nous avons adressé le 17 juin 1999 une lettre à la DGAFP en lui demandant de bien vouloir nous donner une réponse écrite afin de conforter la position des collègues qui désirent s'inscrire à des concours ou passer des examens professionnels.

Nous ne pouvons vous communiquer aucune information à ce jour allant dans un sens ou dans un autre. A suivre...



DROIT DE REPONSE.....DROIT DE REPONSE.....DROIT DE REPONSE

Au mois d'avril, nous publions un article intitulé " QUEL AVENIR POUR LES ATTACHES DE LA POLICE NATIONALE ? " écrit par l'un de nos collègues, Emmanuel LEGRAND. Les remarques que nous avons faites en fin d'article l'ont conduit à nous adresser un courrier que nous reproduisons ici.

J'ai reçu en ce jour le bulletin n° 17 de Prospectives dans lequel j'ai pu découvrir la parution de l'article que j'avais soumis à votre appréciation.

Je vous remercie de l'avoir publié dans la mesure où vous semblez vous tenir en réserve par rapport à l'opinion que j'ai émise. Je ne vous en tiens pas grief bien entendu, vous auriez d'ailleurs pu profiter de l'occasion pour donner votre appréciation du corps des attachés de la police nationale qui doit évoluer dans un univers fort de 130 000 personnes et non de 50 000 comme le relate l'article publié car ce chiffre ne correspond qu'aux seules forces de sécurité publique en excluant les CRS, la police judiciaire... J confirme donc le chiffre de 130 000 (administratifs y compris) qu'il serait peut-être bon de rétablir pour les lecteurs de Prospectives.

Quoi qu'il en soit, vous précisez à la fin de mon propos votre opposition à l'existence d'associations professionnelles spécifiques. Bien que je ne sois pas mandaté pour le faire (étant membre néanmoins de ladite association), je souhaiterais réagir à vos développements sans que cela ne constitue aucunement pour vous une obligation de publier mon point de vue ultérieurement.

En réalité, nous sommes entièrement d'accord sur le fond : un corps d'attaché des services de l'Etat ou corps des attachés de la République constitue, je crois, pour tout ancien des IRA, un idéal de bon sens et probablement un gage de gestion moderne. Je souscris donc tout à fait à votre point de vue, ne serait-ce que parce qu'appartenant tous les deux au ministère de l'intérieur, il nous est possible de mesurer un éparpillement des corps d'attachés qui ne se justifie pas plus que l'existence d'un corps unique.

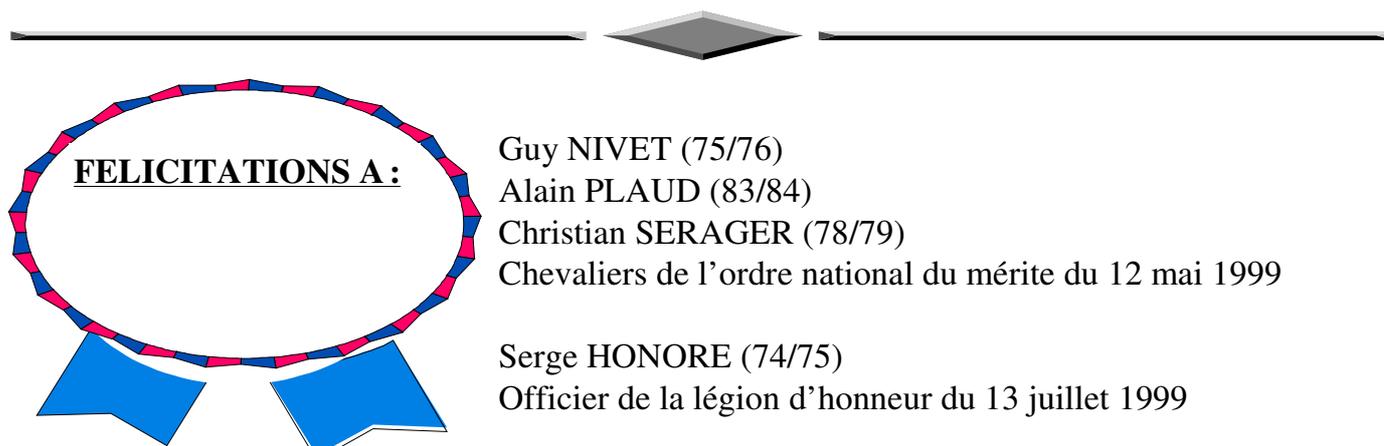
Pour autant, en ce qui concerne les attachés de la police nationale, il fallait trouver une solution de "représentativité" puisque la jeunesse du corps n'a pas permis d'établir de représentation syndicale puissante et que les problèmes n'attendent pas le nombre des années pour se poser.

Dans mon esprit, le fait de citer (modérément tout de même) l'Association Professionnelle des Attachés de la Police Nationale n'avait pas pour but de faire de la publicité mais de montrer aux élèves qui seraient intéressés par ce corps qu'ils ne se trouveraient pas livrés à eux-mêmes et qu'une structure se voulant être avant tout une amicale pouvait leur permettre de s'exprimer avec des chances d'être entendus de leur employeur.

Mon article n'avait rien de revendicatif. Au demeurant, une représentativité syndicale existe déjà et, dans l'avenir, il n'y a pas de raison que le corps des attachés de la police nationale fasse exception par rapport aux autres corps. Mais cela n'a pas été techniquement possible jusque là.

J'ajoute par ailleurs que l'AAEIRAN pourrait représenter une fédération d'associations et qu'en tout cas, il ne me semble pas que nous souhaitions vous concurrencer en aucune manière.

Me tenant à votre disposition pour mener plus à terme cette réflexion si vous le désirez.....



FELICITATIONS A :
Guy NIVET (75/76)
Alain PLAUD (83/84)
Christian SERAGER (78/79)
Chevaliers de l'ordre national du mérite du 12 mai 1999

Serge HONORE (74/75)
Officier de la légion d'honneur du 13 juillet 1999

BILLET D'HUMEUR (MAUVAISE, BIEN SUR !)

L'opération qui consiste à maintenir à jour l'annuaire des anciens élèves de l'IRA de NANTES représente un travail dont beaucoup n'imaginent pas une seconde l'ampleur. Il faudrait pratiquement un emploi à plein temps pour y parvenir et je ne parle pas de tenter d'approcher la perfection.

Je vous rappelle accessoirement que la personne qui s'est attelée à cette tâche depuis plus de cinq ans (moi en l'occurrence) exerce un travail à plein temps ce qui signifie une disponibilité un peu limitée.

Nous avons souvent le sentiment qu'un certain nombre d'Irarkes se moquent éperdument de l'Association, ce qui est tout à fait leur droit, par ailleurs.

Vous vous demandez où je veux en venir si, bien sûr, vous lisez cet article. Au fait suivant :

J'épluche actuellement le questionnaire que vous a adressé un groupe de travail de la promotion 98/99 et auquel vous avez été nombreux à répondre et je constate que beaucoup en ont profité pour mettre leurs coordonnées à jour. C'est bien mais si l'Association n'était pas là pour exploiter ces dernières, cela serait parfaitement inutile !

En effet, l'Institut n'assure aucun service après-vente à l'issue de la formation initiale. C'est parce que l'Association met à la disposition de l'IRA plusieurs exemplaires de l'annuaire qu'elle tient à jour que nos jeunes collègues ont pu vous contacter.

En conclusion, si vous voulez continuer à donner votre opinion dans le cadre de telles enquêtes, informez l'Association de vos changements de coordonnées.

Et pour parachever ces quelques lignes en exprimant poliment le fond de ma pensée, la morale de la morale de cette histoire pourrait être qu'il faudrait peut-être couper le cordon ombilical. Et ce n'est pas le directeur actuel qui me contredira. Sollicité pour être présent lors de l'AG du 16 octobre, il m'a nettement indiqué qu'il ne

voulait pas qu'il y ait confusion des genres entre l'IRA et les Anciens, ce qui n'empêche pas de mettre les locaux à notre disposition...



ET SI NOUS PARLIONS PRIMES ?

S'il est un sujet tabou en France de façon générale et dans l'administration en particulier peut-être, c'est bien le domaine des primes.

Lors de la journée d'études organisée le 25 septembre 1998 par la DGAFP à l'IRA de NANTES sur le thème de la mobilité (PROSPECTIVES n° 17 de janvier 1999), les obstacles à la mobilité ont été passés en revue mais il n'était pas question de parler des aspects financiers.

Or, quand il s'agit de changer de ministère ou de passer de l'administration centrale en services déconcentrés, il nous paraît difficile de ne pas aborder cet aspect des choses. A moins que les membres du Groupe de Rédaction des Anciens Irarques Nantais ne soient particulièrement vénaux et ne pensent qu'à l'argent, les affreux. D'après les dernières conversations avec des collègues, il ne semble pas que cela soit le cas.

En conséquence, nous avons tenté de trouver des informations sur le niveau de primes par ministère et cela ne fut pas facile comme vous allez pouvoir le constater en lisant le tableau situé page 7.

Afin de pouvoir publier un tableau plus complet, nous lançons ici un appel au secours. Si vous possédez es informations pour essayer de rendre ce document exhaustif, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser les renseignements en votre possession. Promis, nous ne révélerons pas nos sources. Merci pour votre contribution.

LE GRAIN